

Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

5 décembre 2024

Proposition de crédits pour réaménager l'avenue de la Jonction et ses rues adjacentes

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1'383'000 francs, destinés à l'étude d'aménagement de l'avenue de la Jonction et ses rues adjacentes et l'étude de la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux pour le périmètre de la « Pointe de la Jonction ».

La configuration de l'avenue de la Jonction et des rues adjacentes ne convient aujourd'hui ni aux cyclistes, ni aux piéton-ne-s : les trottoirs sont trop étroits, le revêtement bitumineux détérioré et il n'y a aucuns aménagements cyclables.

Répondre aux besoins des habitant-e-s

Avec l'élaboration du projet d'un parc à la Pointe de la Jonction, il est apparu comme une nécessité de rendre l'avenue de la Jonction plus fonctionnelle et plus accueillante. Suite à une concertation avec la population du quartier sur le thème de la mobilité autour du futur parc de la Pointe de la Jonction, celle-ci a émis le souhait de pouvoir se déplacer de façon plus confortable et sécurisée sur l'avenue de la Jonction et dans les rues adjacentes. Les demandes concernaient différents types de déplacements (trajets des enfants vers l'école, trajets vers le lieu de travail, trajets de loisirs en famille ou autres).

Un aménagement sécurisé et accueillant

Les études de mobilité ont déterminé que l'usage de l'avenue de la Jonction par les cyclistes était le plus favorable pour desservir le futur parc de la Pointe de la Jonction, le sentier des Saules étant consacré aux piéton-ne-s sous forme de promenade arborée. Pour accompagner l'aménagement du futur parc de la Pointe de la Jonction, il est donc nécessaire de planifier un aménagement cohérent de l'avenue de la Jonction et des rues adjacentes, favorisant les mobilités actives, tout en respectant le transit des trolleybus.

La requalification de l'avenue de la Jonction fait partie de la stratégie d'arborisation du domaine public de la Ville de Genève visant à augmenter la canopée et rafraichir la ville. Le projet prévoit ainsi également de désimperméabiliser les sols et d'aménager une trame végétale, pour augmenter la biodiversité dans le quartier.

Mise en conformité et développement de la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux

En accompagnement au projet d'aménagement de l'avenue de la Jonction et de ses rues adjacentes (rues des Falaises, des Pêcheries, du Quartier-Neuf, Emile-Nicolet et de la Truite), le réseau d'assainissement fera également l'objet de travaux. En veillant à faire exécuter tous les travaux souterrains nécessaires de reconstruction et/ou de réhabilitation des collecteurs afin de permettre d'effectuer sereinement les travaux de surface sans réouverture ultérieure du sous-sol.

Pour le périmètre de projet défini, il s'agit également de développer les études dites « constructives » de mise en séparatif du réseau de canalisations avec comme principal objectif de réutiliser tous les points de rejets existants au Rhône et à l'Arve, afin de réduire autant que possible l'impact sur le milieu naturel aquatique.

Contact : Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, collaborateur personnel : 022 418 20 17 / 076 210 48 16 – marc.moulin@ville-ge.ch

Proposition de crédits pour l'aménagement des espaces publics du secteur « James-Fazy / Terreaux-du-Temple »

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2'568'500 francs, destinés aux études de d'aménagement des espaces publics du secteur « James-Fazy / Terreaux du Temple » et aux études pour la réhabilitation du réseau secondaire d'assainissement des eaux.

Le 25 novembre 2020, le Conseil administratif a approuvé le Plan directeur de quartier N° 30183 « Pôle Cornavin », adopté par le Conseil d'Etat en mai 2021. Ce PDQ traduit la volonté de la Ville et du Canton de Genève de requalifier l'entier des espaces publics autour de la gare de Cornavin, comme mesure d'accompagnement du projet d'extension de celle-ci, piloté par les CFF, et pour lequel la mise en service est prévue fin 2038.

Le secteur « James-Fazy / Terreaux-du-Temple » est l'un des secteurs concernés par le PDQ. Après plusieurs études approfondies, il s'est avéré que le tracé du tram à double sens initialement prévu sur la rue du Terreau-du-Temple était incompatible avec un fonctionnement adéquat de la place Lise-Girardin, notamment concernant la sécurité des futurs cyclistes et piétons. Le COPIL, Comité de pilotage du pôle urbain de Cornavin (composé notamment de représentants du Conseil administratif de la Ville et du Conseil d'Etat) s'est alors déterminé en avril 2024 en faveur d'un report de ce double tracé sur le boulevard James-Fazy.

Ce report permettra d'alléger les contraintes de fonctionnement et de sécurité sur la place Lise-Girardin (en y supprimant certaines voies ferrées), de fermer la rue des Terreaux-du-Temple au trafic motorisé (y compris aux transports collectifs) et d'y aménager un véritable axe dédié aux modes doux. Une piste cyclable bidirectionnelle en site propre reliera notamment le pont de la Coulouvrenière à la rue de Lausanne en passant par la place de Cornavin de manière plus sûre, linéaire et attractive.

Avec cette demande de crédit, le Conseil administratif souhaite cofinancer, avec le Canton de Genève, les études de modification de l'itinéraire de tramway, de réaménagement des espaces publics et d'assainissement du secteur « James-Fazy / Terreaux-du-Temple ». Ces dernières s'inscrivent dans une série d'études de réaménagement de la gare Cornavin déjà votées : PR-1126 pour la poursuite des études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin (dont la réalisation d'un mandat d'études parallèles), votée le 24 mai 2016 ; PR-1332 pour la poursuite des études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin (dont l'élaboration d'un plan directeur de quartier et d'études de faisabilité diverses), votée le 16 avril 2019 ; PR-1383 pour le réaménagement des espaces publics des places de Cornavin, Montbrillant et les modifications nécessaires du parking Cornavin, votée le 19 mai 2020.

Ce réaménagement est également une opportunité de réhabiliter les tronçons de canalisations les plus dégradés dans le secteur, afin d'écartier les risques de pollution du sol et des eaux (effondrements, fissurations, déformations, etc.) et éviter les débordements en surface.

Contact : Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative, par l'intermédiaire de M. Marc Moulin, collaborateur personnel : 022 418 20 17 / 076 210 48 16 – marc.moulin@ville-ge.ch